



INSCRIPTION Cantine et garderie

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Ecole :

CANTINE MUNICIPALE (ENFANTS DE L'ECOLE PUBLIQUE)

Présence occasionnelle

☐ OUI ☐ NON

Abonnement régulier (Tarif : 3,50 €)

☐ OUI ☐ NON

Information aux parents pour la cantine municipale :

Un permis de bonne conduite a dû être mis en place à la cantine municipale suite à la dérive de comportement de quelques élèves. Les enseignantes distribueront, la semaine de la rentrée, un exemplaire du permis de bonne conduite à vos enfants.

Vous voudrez bien le lire avec votre enfant et nous le retourner signé par le biais des enseignantes.

Madame le Maire viendra l'expliquer aux enfants à la cantine.

Le permis restera à la cantine et le personnel le complètera si besoin.

GARDERIE MUNICIPALE

Présence occasionnelle

☐ OUI ☐ NON

Abonnement régulier

☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

AIDE AUX DEVOIRS

- ☐ Je souhaite que mon enfant **fasse ses devoirs à la maison.**
- ☐ Je souhaite que mon enfant **fasse seul ses devoirs à la garderie.**
- ☐ Je souhaite que mon enfant bénéficie de l'aide d'un bénévole pour faire ses devoirs :

☐ Le lundi soir ☐ le jeudi soir

Une fois votre enfant inscrit, il ne peut plus se désinscrire.

Information aux parents pour l'aide aux devoirs :

- ✓ Jours : le lundi et le jeudi de 17h (après le goûter des enfants) à 18h.
- ✓ Lieu : salles annexes de la garderie et de la bibliothèque et la maison des associations.
- ✓ Intervenants : neuf bénévoles répartis en deux équipes.

Mode de fonctionnement – Règlement intérieur :

- La politesse sera de rigueur envers les intervenants ainsi que le respect.
 - Le silence sera exigé afin de permettre à chaque enfant une meilleure concentration.
 - Les adultes s'abstiendront de contraindre, mais si un enfant se révélait momentanément perturbateur, il pourrait être conduit à la garderie pour la soirée.
 - Si un enfant paraît incapable de respecter le silence et le travail des autres ou fait preuve d'irrespect par rapport aux adultes bénévoles, il sera exclu définitivement de l'aide aux devoirs.
 - Les adultes s'efforceront d'aider et d'encourager les enfants dans leur travail mais n'effectueront pas du « soutien scolaire » (exercé dans le cadre des écoles).
 - Leur objectif est de soulager la tâche des parents qui viennent tard chercher leur enfant à la garderie. Toutefois il se peut qu'à 18h certains enfants n'aient pas terminé l'apprentissage des leçons.
 - Les parents qui prendront leur enfant à l'aide aux devoirs devront signaler leur départ auprès des agents communaux présents à la garderie.
 - Les devoirs terminés, les enfants pourront aller jouer à la garderie.
 - Les adultes bénévoles seront à disposition des parents pour un éventuel dialogue.
- En cas de problème, les parents pourront le signaler aux responsables de la garderie.

Monsieur et Madame

Demandent l'aide aux devoirs pour leur enfant

En classe de Et s'engage à ce que celui-ci respecte le règlement ci-dessus.

A Le

Signature :